

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 01/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2026

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 10 février 2026

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – M. PELLET – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. BOLUDA

Mme SALGUES est représentée par Mme MARIN-CHARPENTIER

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : CRÉATION DE POSTES – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 15 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la dernière modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

Conformément au code général des collectivités et au code de la Fonction Publique, Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}), afin de pérenniser deux postes permanents pour répondre à un besoin nécessaire au bon fonctionnement des services. Le premier poste concernera des fonctions entretien des espaces verts. Le second poste portera sur des missions techniques polyvalentes relatives à l'entretien des voiries et bâtiments, ainsi qu'à des interventions de manutentions diverses. Ces tâches sont actuellement réalisées par des agents contractuels.

Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'adopter la création de 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) ;
- d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	TEMPS DE TRAVAIL
1	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	COMPLET
1	INGENIEUR	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	COMPLET
2	REDACTEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	TECHNICIEN	COMPLET
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2 ^{ÈME} CLASSE	COMPLET

1	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	ANIMATEUR (CONTRACTUEL PERMANENT/CDI)	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET
5	ADJOINT ADMINISTRATIF. PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 2EME CLASSE	NON COMPLET (28 H)
6	ADJOINT ADMINISTRATIF	COMPLET
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	COMPLET
7	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
2	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	NON COMPLET (28 H)
4	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
12	ADJOINT TECHNIQUE	COMPLET
4	ADJOINT TECHNIQUE	NON COMPLET
2	ADJOINT TECHNIQUE (CONTRACTUEL PERMANENT/CDD)	NON COMPLET
2	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
8	ADJOINT D'ANIMATION	COMPLET
2	ADJOINT D'ANIMATION (CONTRACTUEL PERMANENT/CDD)	NON COMPLET

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

